MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT HAUTS-DE-FRANCE

DECLARATION DE SONDAGE OUVRAGE SOUTERRAIN OU TRAVAIL DE FOUILLE **Au titre de l'article L 411-1 du Code Minier**	Cadre réservé à l'Administration

MAÎTRE D'OUVRAGE (1)
NOM, PRÉNOM (ou raison sociale) :……..
ADRESSE : ……
……... ☎ …….....
adresse électronique de la personne à contacter :……

MAÎTRE D'OUVRAGE (2)
NOM, PRÉNOM (ou raison sociale) :……..
ADRESSE : ……
……... ☎ …….....
adresse électronique de la personne à contacter :……

ENTREPRENEUR (3)
NOM, PRÉNOM (ou raison sociale) :……..
ADRESSE : ……
……... ☎ …….....
adresse électronique de la personne à contacter :……

TRAVAUX

NATURE Puits - forage (4) Nombre : Profondeur prévue :.....m

Si profondeur > 50 m : N° de la décision d'examen au cas par cas :……..

EMPLACEMENT :

Commune et département :.....
Rue et N° (ou lieu-dit) :.....
Parcelle :…….. Section : ……..

PLANIFICATION :

Date de début : …… Durée probable : …….

OBJET :

Recherche - Reconnaissance - Exploitation - Eau - Autre (4)

Si recherche ou exploitation, indiquer la substance :…….
Si reconnaissance, indiquer la nature (sol, fondations, autres) :……..……

Si eau : objet à préciser Alimentation en eau potable- Irrigation - Arrosage – Service public - Autre (4)
Si autre (hors géothermie) préciser :……

Débit envisagé …… m^3/h

Consommation annuelle max …… m^3/an

USAGE :

Industriel - Agricole - Domestique individuel - Domestique collectif - Autre (4)
Si usage autre, préciser :……

(1) Personne pour le compte de laquelle le travail est exécuté
(2) Personne ou société qui fait réaliser les travaux
(3) Personne ou société qui réalise les travaux
(4) Rayer la ou les mention(s) inutile(s) et compléter s'il y a lieu
(5) La déclaration doit parvenir à la DREAL :
- 15 jours avant le début des travaux pour les ouvrages ne devant pas dépasser 50 métrés de profondeur
- 60 jours avant le début des travaux pour les ouvrages devant dépasser 50 mètres de profondeur

La déclaration doit être renseignée en totalité avant envoi.

NB : Une déclaration détaillée pourra vous être demandée sur ces travaux.

DATE DE LA DECLARATION (5) :

SIGNATURE

Le déclarant est (4) : LE MAÎTRE D'OUVRAGE
LE MAÎTRE D'ŒUVRE
L'ENTREPRENEUR

La présente déclaration est à renvoyer, **accompagnée d'un plan de situation (sur extrait parcellaire) localisant précisément les forages réalisés, à la D.R.E.A.L. HAUTS-DE-FRANCE Pôle Jules Verne - 12 rue du Maître du Monde - 80440 GLISY 03.22.38.32.00 - Contact : Sabine Chèdru**